

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

DELIBERATION n°2013/67

L'An deux mille treize et le jeudi 24 octobre à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 17 octobre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, LAJOURNADE, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, SOULE, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, LAMOURE et MOUNAUT Marie-Josée..

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre.

M. TEXIER donne procuration à Mme GANTCH

Secrétaire de séance : M. DOUMECQ

OBJET : TOURISME – Organisation et clé de répartition du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut-Béarn

Le conseil du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron Haut Béarn, lors de sa séance du 16 juillet 2013, a approuvé un scénario, une organisation, une gouvernance et une clé de répartition financière susceptibles d'être mis en place à partir du 01 janvier 2014 pour ses actions en faveur du tourisme. Il sollicite la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, EPCI membre, afin qu'elle délibère sur ce projet.

Le projet d'organisation s'appuie sur une commission tourisme, un comité technique (composé des directeurs d'Offices de Tourisme et chargés de mission des Communautés de Communes), une animatrice et la mise en place de 9 pôles thématiques qui seront animés par un chef de projet désigné parmi les membres du comité technique. Ces 9 pôles sont : formation, filières, logistique/accueil dans les OTSI, éditions, web, relations presse, conception de produits, vente de produits, données économiques.

Plusieurs de ces thématiques sont par conséquent de la compétence directe d'Offices de Tourisme.

La clé de répartition financière s'appuie sur les principes retenus pour le guide du haut Béarn, à savoir : population, potentiel fiscal, lits touristiques, prestataires à hauteur de 25 % par critère. Sur la base des chiffres 2013, la CCVO deviendrait le premier contributeur avec 39,58 % devant la CCPO (Pays d'Oloron, 38,50 %), la CCVA (Aspe, 11,86 %) et la CCVB (Baretous, 10,06 %).

Compte tenu de l'estimation du programme pluriannuel et de ces nouvelles règles de répartition, le Président indique que le coût prévisionnel annuel maximal pour la CCVO serait en très forte augmentation, sachant qu'il n'y a pas à ce jour de visibilité sur les subventions susceptibles d'être mobilisées.

REÇU

le 28 OCT. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,
(ABSTENTION : 7 VOIX, POUR : 18 voix, CONTRE : 11 voix)

ENTERINE le projet technique d'organisation en précisant qu'il ne peut être efficace sans une forte implication des membres du comité technique,

ENTERINE la clé de répartition financière à la condition expresse que les Offices de Tourisme de la vallée d'Ossau (compétents sur plusieurs des thématiques retenues) cofinancent la participation annuelle, la part à la charge de la CCVO pour les actions touristiques du Pays ne sachant dépasser le niveau actuel.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Francis COUROUAU

REÇU

le 28 OCT. 2013

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE